

**Règlement de la manifestation « Foulée pour la Vie » à  
Peyrehorade le dimanche 19 juin 2016**

**En faveur de la Ligue  
contre le cancer  
Comité des Landes**

**Art.1:** La manifestation « Foulée pour la Vie » au profit de la Ligue contre le cancer est ouverte:

- A tous les marcheurs pour les parcours 7 km ou 12 km
- Aux coureurs à partir de 14 ans révolus pour le parcours 7 km
- Aux coureurs à partir de 16 ans révolus pour le parcours de 11 km
- Aux enfants pour une course de 1 km dans l'enceinte du stade.

Les Départs et arrivées se font au Stade Municipal. Sont prévus Parking, douches.

**Les courses ne seront pas chronométrées et ne feront l'objet d'un classement et d'une remise des prix.**

**Art.2:** Les parcours sont disponibles sur le site Internet de la Ligue contre le cancer : <http://www.ligue-cancer.net/cd40>

**Art.3 :** Epreuves Course à pied 7 km ou 11 km : les 2 épreuves sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés pour la course. Tout athlète licencié à la Fédération Française d'Athlétisme, ou licencié affilié FSGT, UFOLEP, FSCF avec mention athlétisme, ou licencié FFTriathlon doit fournir à l'engagement une photocopie de ce document datant de moins d'un an à la date de la course.

**Les licenciés à toute autre discipline et les non-licenciés doivent fournir un certificat médical** (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an à la date de la course.

- Epreuves Marche 7 km ou 12 km: l'épreuve est ouverte à toute personne après acceptation du présent règlement et règlement du montant des frais d'inscriptions. Cette manifestation de marche n'est pas une «compétition sportive», les participants ne sont pas tenus de présenter un certificat médical particulier. Nous vous informons que Les circuits sont vallonnés. (Voir le plan avec les dénivelés).Les marcheurs doivent être correctement chaussés.

**Il est expressément rappelé que les concurrents participent à la course sous leur propre responsabilité.**

**Art.4:** Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Art.5:** les inscriptions peuvent se faire à partir du 23 mai jusqu' au 18 juin 19 h

- sur le Site Internet en suivant le lien : <http://www.ligue-cancer.net/cd40>

- par téléphone **au 06 72 47 08 30** Ligue Contre le Cancer Comité des Landes (ligne dédiée à la manifestation) de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 tous les jours, y compris les samedis et dimanches.

- une permanence est assurée à la salle d'Aspremont à Peyrehorade le samedi 18 juin de 10h à 12h et de 14h à 18h pour les inscriptions et/ou règlement.

- Le Dimanche 19 juin, pour les pré-inscrits, le paiement pourra se faire de 7h30 à 9h30 au Stade Municipal de Peyrehorade.

- Le montant de l'inscription, course ou marche, est de **5 €**. (gratuit pour les enfants de -12 ans).

- Cette manifestation "Foulée pour la Vie" entrant dans le cadre de la journée "Un Dimanche de Juin" , un Pass Repas + course ou marche à **17€** est proposé dans la mesure des places disponibles.

Une inscription ne peut être enregistrée si le bulletin n'est pas accompagné des pièces exigées et du versement du montant de l'inscription.

**Art.6 :** Les épreuves n'étant pas chronométrées, il n'y a pas de temps limite imparti aux coureurs et marcheurs ni de remise de dossard.

**Art.7:** Les organisateurs peuvent, en fonction du temps, modifier les parcours.

**Art.8:** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre, voire l'ensemble des épreuves, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Art.9:** Les horaires de départ des différentes épreuves sont les suivants :

**8h45 :** départ du Stade de la **Marche 11 km**. Cette épreuve est encadrée par l'ASBL section MARCHÉ\_LABATUT. Un premier ravitaillement a lieu après 2,6 km , un deuxième après 6,6 km . Sur le retour, suivant les conditions météo, il sera possible de revenir vers le stade par le parcours direct ou en empruntant les lacets d' Aspremont, suivant la décision prise par les organisateurs. Durée évaluée de l'épreuve : 3h, 3h15.

**8h50 :** départ du Stade de la **Marche 7 km**. Un ravitaillement a lieu après 3,8 km de marche.

**9h30 :** départ du Stade de la **Course 11 km**. Un premier ravitaillement a lieu après 2,6 km de course , un deuxième après 6 km.

**9h40 :** départ du Stade de la **Course 7 km**. Un ravitaillement a lieu après 3,8 km de course.

Un ravitaillement pour tous les coureurs et marcheurs est prévu à l'arrivée au Stade.

**Art.10:** Un système de fléchage est mis en place. Des signaleurs sont présents sur le parcours.

**Art.11:** Une assistance médicale est assurée sur le parcours et à l'arrivée.